

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 16 DECEMBRE 2022

Etaient présents :

Mme BROSSE Chantal, 1^{ère} Vice-Présidente
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECON Laurent
M. FRECON Sébastien
M. PALIARD Rambert
M. REBOUX Georges
M. REVEILLE Yves
M. VERNET Gérard

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
Mme FAVARD Marie-Christine – SGC MONTBRISON

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

M. FRECHET Daniel (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)

Absents ou Excusés :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
Mme BRUEL Nicole
M. CHARRETIER Nicolas
Mme DARFEUILLE Marianne
M. LARDON Eric
M. OGIER Yvan
M. SANIAL Jean

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick
Mme SONNALIER Isabelle
M. PION Julien

Pouvoir : 1

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. REBOUX Georges

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 21 NOVEMBRE 2022

SUJET 2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SUJET 3 – CONVENTION DE GESTION DEPARTEMENT/SMIF

**SUJET 4 – MODIFICATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU BUREAU ET AU
PRESIDENT POUR APPROUVER LES DEMANDES DE SUBVENTION ET DE PRIME**

**SUJET 5 – PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE VANNE AUTOMATIQUE AUX
MARMITES**

**SUJET 6 – INFORMATIONS PROJET RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS
UZORE**

SUJET 7 - QUESTIONS DIVERSES

***INFORMATION PLANNING PROCHAINES REUNIONS DU COMITE/BUREAU ET
PRESIDENTS ASA***

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 21 NOVEMBRE 2022

➤ Procès-verbal approuvé.

SUJET 2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Voir Annexe 1 Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat budgétaire doit avoir lieu sur les orientations générales du budget au sein du Comité avant le vote du budget primitif.

Madame la Vice-Présidente présente les orientations budgétaires pour le budget 2023 en section de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Mme SONNALIER présente les dépenses de fonctionnement supérieures à 5 000 € (voir annexe N° 1) :

Energie électrique : Hausse très importante du prix de l'électricité : 275% pour les stations du Mont d'Uzore et des Vignasses par rapport aux factures 2021 et crédit basé sur année moyenne d'irrigation sans bouclier tarifaire

- Les modalités de l'ARENH sont les mêmes que l'année dernière : attente de la délibération de la CRE au 30/11/22 pour connaître le % d'ARENH attribué et donc connaître l'écrêtement réellement appliqué.
- Bouclier tarifaire : TICFE réduite prolongée sur 2023 mais peu d'incidence car déjà TICFE réduite (0,5€/MWh au lieu de 2€ habituellement).
- Le cours du marché de gros d'électricité est excessivement élevé depuis début juillet et ne descend que faiblement. La tendance n'est donc pas bonne actuellement puisque le prix était encore de 451€/MWh (contre 60€ il y a 3ans...) et qu'il va avoir une très forte incidence sur les prix pour 2023 malheureusement
- En attente des précisions sur le dispositif d'aide de l'état pour 2023 et interventions auprès des Parlementaires sur proposition d'ASA de France pour bénéficier de l'amortisseur tarifaire.

Il est rappelé qu'une grande partie des charges d'énergie (stations Uzore et Vignasses) sont répercutées aux ASA desservies par ces stations en année N+1.

Prestations de service : Hausse importante d'un indice qui entre dans la révision des contrats de prestations de service : 35% en un an. Compte tenu des coefficients de révision cela représente une hausse de 7% sur les Lots 1 et 3 et 3% sur le Lot 2 pour l'exploitation courante et 19% sur les opérations de renouvellement.

Le renouvellement des équipements électromécaniques a été intégré comme suit :

- Programme de renouvellement lot N 1 linéarisé (prix 1-2)
- Renouvellement sur bordereau des Lots N°1 et N° 3 en fonction du détail quantitatif estimatif (prix 1-3 et 3-2)

Pour les travaux d'entretien des crédits ont été prévus pour 67 000 €, certains travaux sont réalisés par le biais des contrats d'exploitation et d'autres sont des reports de 2022.

Mme SONNALIER présente ensuite les recettes de fonctionnement (voir annexe N°1), elles ont été calculées :

- avec l'inflation à 6.20%
- sans rabais « année sèche » bien que les ASA soient éligibles à ce rabais

Le projet de budget 2023 présente un excédent de 7 070 € bien que l'année 2022 soit une année exceptionnellement sèche.

La discussion s'engage sur le rabais :

- M. FRECON L. demande l'impact du rabais sur le projet de budget : « le rabais est estimé à 17 994 € par tranche de 10% de rabais ».
- Mme BROSSE explique que la décision d'appliquer un rabais peut être prise plus tard.
- M. FRECON L : A quel moment la réponse du bouclier tarifaire et le vrai coût de l'énergie seront connus ?
- Mme SONNALIER : en 2022 le coût d'achat d'énergie a été connu seulement au mois de mai.
- M. DALBEGUE : Cela pose un problème par rapport aux assolements, s'il faut prévoir un tour de moins sur les blés par rapport au maïs, mais il faudrait avoir l'information suffisamment tôt pour la donner aux irrigants.
- M. CHAZAL : ne voit pas comment il pourra présenter les comptes de son ASA aux irrigants si le SMIF ne fait pas de rabais cette année. Sachant que c'est la plus grosse année en terme de consommation et que la situation financière est difficile pour les exploitations agricoles.
- Mme ROSSIGNEUX explique qu'il y a une pression de la DDT par rapport à la tarification des ASA qui ne favorise pas les économies d'eau et des cultures non appropriées aux économies d'eau.
- M. FRECON S précise que ce n'est pas un plaisir de dérouler les enrouleurs, c'est 6 à 7 h de travail par jour supplémentaire.
- Mme BROSSE précise qu'une visite du Canal et d'une exploitation agricole sont prévues en janvier avec la DDT.
- M. FRECON L précise que la DDT ne veut pas de l'irrigation du maïs tout simplement. Il demande quel sera le résultat de l'exercice 2022.
- Mme SONNALIER précise qu'il y aura un déficit de 10 255 € mais que des dépenses pour renouvellement programmé pour 76 000 € n'ont pas été payées, donc ce déficit sera de 86 255 € environ alors qu'il avait été estimé à 299 724 € lors du vote du budget 2022.
- M. COUCHAUD : si un rabais est accordé en 2023 il y aura un déficit.
- Mme BROSSE comprend que c'est gênant pour les Présidents d'ASA de présenter une hausse de 6.20 % et aucun rabais année sèche.
- Mme SONNALIER précise que les m3 pour la consommation humaine augmentent de 10% pour LFA et 6.30% pour la commune de FEURS.
- M. COUCHAUD précise que ce projet de budget est prudentiel, s'il y a un bouclier tarifaire le SMIF fera un geste pour appliquer un rabais.
- M. CHAZAL pense qu'avec un rabais de 50% la situation financière du SMIF ne sera pas compromise.
- Mme SONNALIER : Le rabais au taux de 50% s'élèvera à 90 000 € et le déficit prévisible sur le budget 2023 sera de 83 000 €.

➤ Orientations budgétaires prises :

- *Taux de rabais année sèche aux taux de 50% des m3 au-delà de 1.10 de la moyenne*

- *Inflation au taux de 6.20%*

Mme SONNALIER rappelle que le montant du rabais doit obligatoirement être inscrit en section d'investissement dans les budgets des ASA.

Mme BROSSE précise que si une chose nouvelle par rapport au coût de l'énergie arrive en janvier, cette décision sera revue.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme SONNALIER présente ensuite l'analyse financière réalisée par le Service de Gestion Comptable et la section d'Investissement (voir annexe N°1).

- Les principales hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes sont basées sur un environnement économique très fluctuant jusqu'en 2025 et ne tenaient pas compte de la hausse de 275% des charges d'énergie, ni de la hausse des taux d'emprunts et du taux d'usure, donc la situation sera plus tendue.
- Crédits supplémentaires de 85 000 € sur l'opération N° 92 Vanne de Régulation des Marmittes pour la création du by-pass. Pour le moment pas de subvention pour ce by-pass, un dossier a été déposé auprès de l'Etat.
- Crédits à voter pour le Dégrilleur de l'ASA DE MORNAND : 105 000 €, subvention de 60% en déduction des Programmations Pluriannuelles d'Investissements car le Département n'a pas de ligne pour les ASA et signature d'une convention avec l'ASA de MORNAND pour les 40% restant à sa charge.

➤ Orientations budgétaires prises :

- *Rajout de 85 000 € sur l'opération N° 92 Vanne de Régulation des Marmittes*
- *Dégrilleur de l'ASA DE MORNAND : 105 000 €*

➤ *Décision : - rapport d'orientations budgétaires budget 2023 approuvé.*

DELIBERATION N° C01-20221216

SUJET 3 – CONVENTION DE GESTION DEPARTEMENT/SMIF

La convention actuellement en vigueur signée le 7 décembre 2010 arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Le Département propose de la prolonger d'un an par avenant.

En parallèle de cette prolongation, la rédaction de la nouvelle convention se poursuit.

Voir Annexe 2 – projet avenant

➤ *Décision : - approbation de l'avenant de prolongation de 1 an.*

DELIBERATION N° C02-20221216

**SUJET 4 – MODIFICATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU BUREAU ET AU
PRESIDENT POUR APPROUVER LES DEMANDES DE SUBVENTION ET DE PRIME**

Délégation	Texte actuel	Texte proposé
Délégation au Président	Demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention pour les projets d'un montant égal inférieur à 90 000 € HT, ainsi que le versement de prime.	Demander à tout organisme financeur l'attribution de subvention ainsi que le versement de prime
Délégation au Bureau	Approuver les demandes d'attribution de subvention à tout organisme financeur pour les projets d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € HT	Approuver les demandes d'attribution de subvention à tout organisme financeur pour les projets d'un montant compris entre 40 000 € et 90 000 € HT

Cette modification éviterait de faire intervenir les deux assemblées délibérantes (Bureau et Comité) pour un même projet supérieur à 90 000 € HT avec des marchés supérieurs à 90 000 € HT.

En effet, le Bureau n'a délégation que pour les marchés compris entre 40 000 € et 90 000 € HT.

➤ *Décisions :*

- *modification des délégations*
- *modification du Règlement Intérieur (article 8).*

DELIBERATION N° C03-20221216

**SUJET 5 – PROJET MISE EN PLACE D'UNE VANNE AUTOMATIQUE AUX
MARMITES**

Objectif de l'investissement :

- repasser en alimentation par éclusées pour faire des économies d'eau,
- sécuriser le personnel d'exploitation
- tester un ouvrage en grandeur réelle pour envisager la mise en place de ce type de vanne de régulation sur d'autres sites.

Montant de l'opération et financement

L'opération est évaluée ce jour à 404 500 € HT.

Le financement est le suivant :

- Financement acquis : 70 % de 299 300 € HT.
- Reste à financer : 105 200 € HT.

Une demande complémentaire de financement auprès de l'Etat a été déposée pour un montant de 105 200 € HT (19 000 € de révision de prix sur l'ensemble du projet, 83 000 € by-pass, 1500 € SPS, 1700 € frais administratifs de publicité).

Il n'y a pas de certitude d'obtenir ce financement complémentaire.

➤ *Décision :*

- lancement des travaux même si toutes les subventions ne sont pas acquises

DELIBERATION N° C04-20221216

SUJET 6 – INFORMATIONS PROJET RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE

- Point sur la signature des marchés
- Point sur les travaux en cours

M. PION explique que les marchés sont notifiés.

Les travaux dans la retenue sont en cours, il est prévu une fin de travaux pour le 3 février 2023 afin que la retenue puisse être remplie avant le chômage du canal qui démarre le 17 février 2023.

Les travaux du lot1 (canalisations en dehors de la parcelle de la station) du marché sur appel d'offres devraient débuter le 30 janvier 2023.

Pour le lot2, les possibilités de moins-value présentées dans le cadre de l'offre devraient réduire le montant général du marché.

Une réunion de lancement est prévue avec les 3 lots pour le 17 janvier 2023.

SUJET 7 – QUESTIONS DIVERSES

Suppression des artérites gravitaires

M. FRECON S. pense qu'il faut supprimer les rigoles quand les souscripteurs peuvent être desservis par des réseaux sous pression.

M. PION explique que l'objectif est effectivement de réduire chaque année le linéaire des rigoles, une proposition dans ce sens sera faite au Comité au printemps prochain.

La problématique de l'artère de Bullieux sera étudiée.

➤ *Décision :*

- Le SMIF écrira à M. GENEVRIER L. pour lui expliquer que l'année 2023 risque d'être compliquée et qu'il faudrait qu'il se raccorde à l'ASA de CHAMPDIEU pour l'abreuvement de son bétail. Pour cela, une coordination avec M. OGIER est nécessaire.

Il y aurait lieu aussi de voir si les jardins ouvriers situés en aval de l'étang de Savigneux peuvent être alimentés par l'ASA de CHAMPDIEU.

Information Planning prochaines réunions :

- **JEUDI 19 JANVIER 2023 à 10 h 00 (Réunion Présidents d'ASA)**
- **MARDI 24 JANVIER 2023 à 9 h 00 (Réunion Comité Syndical -Vote du Budget)**

Les élus souhaitent que SAUR vienne présenter son bilan d'exploitation 2022 à cette réunion.

Fait à MONTBRISON, le 23 décembre 2022

**Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY**



**Le Secrétaire de séance,
Georges REBOUX**



P.J. :













- *Annexe 1 : Rapport d'orientations Budgétaires*
- *Annexe 2 : projet avenant prolongation convention DEPARTEMENT/SMIF*

- *1 pouvoir*
- *feuille émargement*

Réf.Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2022\16.12.2022\PV_COMITE_16.12.2022\PV_COMITE_16.12.2022.doc

Réunion du COMITE SYNDICAL du SMIF
Le Vendredi 16 décembre 2022 à 9 H 00

EMARGEMENT

N° D'ORDRE	NOM et Prénom	SOCIETE	SIGNATURE
1	BONNEFOY Jean-Yves	Conseiller Départemental de la Loire	
2	BROSSE Chantal	Conseillère Départementale de la Loire	
3	BRUEL Nicole	Conseillère Départementale de la Loire	
4	CHARRETIER Nicolas	Représentant Chambre Agriculture Loire	
5	CHAZAL Jacques	Président de l'ASA des MONTS DU SOIR	
6	COUCHAUD Patrice	Maire de CHAMPDIEU	
7	DALBEGUE Gérard	Président de l'ASA de La PRA	
8	DARFEUILLE Marianne	Conseillère Départementale de la Loire	
9	FRECHET Daniel	Conseiller Départemental de la Loire	
10	FRECON Laurent	Membre du Syndicat de l'ASA de CHAMBEON	
11	FRECON Sébastien	Conseiller Municipal de CHALAIN LE COMTAL	
12	LARDON Eric	Conseiller Départemental de la Loire	Excuse pour pouvoir
13	OGIER Yvan	Président ASA de CHAMPDIEU	
14	PALIARD Rambert	Maire de SAINT-PAUL-D'UZORE	
15	REBOUX Georges	Adjoint au Maire de FEURS	
16	REVEILLE Yves	Président ASA de ST-RAMBERT	
17	SANIAL Jean	Membre du Syndicat de l'ASA du secteur de L'HOPITAL	
18	VERNET Gérard	Adjoint au Maire de MONTBRISON	

POUVOIR

(article L2120 Code Général des Collectivités Territoriales)

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur **Daniel FRECHET**.....
Membre du Comité Syndical,

donne le pouvoir à

Madame ou Monsieur..... **Chantal BRASSE**.....

pour me représenter à la réunion du Comité du SMIF

du Vendredi 16 décembre 2022 à 9 h 00.

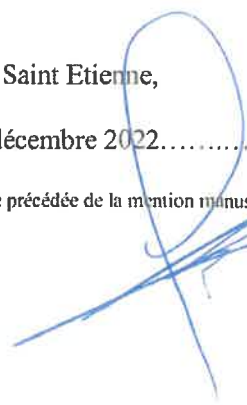
Et de prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint Etienne,

Le 9 décembre 2022.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour Pouvoir »

Bon pour Pouvoir



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA PREPARATION DU BUDGET 2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT

détail des dépenses supérieures à 5 000 €	Rappel Prévisions BP 2022	Projet BP 2023
TOTAL DES DEPENSES	1 533 766	1 897 510
Charges à caractère général :		1 431 700
Energie électricité : année moyenne et hausse de 275%	142 000	560 000
Prestations de services	550 100	602 000
Lot 1 Exploitation du Canal		
Prix 1-1 Exploitation des ouvrages	260 400	277 000
Prix 1-2 Frais de télécommunication	2 500	3 000
Prix 1-2 Renouvellement programmé a)	60 000	74 000
Prix 1-3 Renouvellement sur bordereau a)	9 200	12 000
Prix 1-5 Prestations complémentaires	76 500	83 000
Sous Total Lot 1	408 600	449 000
Lot 2 Espaces verts		
Prix 2-1 Entretien courant	87 500	92 000
Prix 2-2 Prestations complémentaires	14 500	15 000
Sous Total Lot 2	102 000	107 000
Lot 3 Exploitation St Cyprien Andrézieux et réseau		
Prix 3-1 Exploitation des ouvrages	23 700	27 000
Prix 3-2 Renouvellement sur bordereau a)	8 600	11 600
Prix 3-4 Prestations complémentaires	1 200	1 400
Sous Total Lot 3	33 500	40 000
Mission SPS	6 000	6 000
Travaux entretien	72 600	67 000
Elagage	5 000	5 000
Clôtures	4 000	4 000
Signalisation	6 000	6 000
Curage contre fossés, siphons	15 000	15 000
Divers	5 000	5 000
Provision travaux de réparation ouvrage d'art + réseau gravitaire + grosses réparations + effondrement	7 000	7 000
Elargissement de berges	15 000	-
Auscultation Villeroi par bureau d'études	5 000	5 000
Débitmètre arrivée rivière la Curraize	9 000	9 000
Débitmètre contrôle	1 600	11 000

Maintenance	12 300	12 600
Assurance	18 500	20 000
RC - Bâtiment communal + multirisques+ pièces de raccords+ véhicule	11 100	12 000
Retenue de Villeroy	3 700	4 000
Domages aux biens	3 700	4 000
Concours divers	5 200	5 200
Frais nettoyage des locaux	6 000	6 300
Remboursement de frais : analyses d'eau	14 000	11 000
Redevance Agence de l'Eau prélèvement année 2021	227 800	113 600
Charges de personnel :	283 750	308 200
Autres charges de gestion courante :	16 636	19 610
Comité sociales du personnel :	16 506	18 610
Créances admises en non valeur	130	1 000
Charges financières : intérêts des emprunts	1 800	1 500
Charges exceptionnelles	7 000	2 000
Dotations provisions dépréciations actifs :	6 753	4 000
Virement à section d'investissement pour Renouvellement des équipements électro-mécaniques b)	50 000	50 000
Dotations aux amortissements :	92 300	80 500
Les crédits dégagés par les amortissements sont transférés en section d'investissement pour 2023 : 80 500 - 33 960 = 46 540 €		



Hausse très importante du prix de l'électricité : 275% pour les stations du Mont d'Uzore et des Vignasses par rapport aux factures 2021 et crédit basé sur année moyenne d'irrigation sans bouclier tarifaire

Les modalités de l'ARENH sont les mêmes que l'année dernière : attente de la délibération de la CRE au 30/11/22 pour connaître le % d'ARENH attribué et donc connaître l'écrêtement réellement appliqué.

- Bouclier tarifaire : TICFE réduite prolongée sur 2023 mais peu d'incidence car déjà TICFE réduite (0,5€/MWh au lieu de 2€ habituellement).

- Le cours du marché de gros d'électricité est excessivement élevé depuis début juillet et ne descend que faiblement. La tendance n'est donc pas bonne actuellement puisque le prix était encore de 451€/MWh (contre 60€ il y a 3ans...) et qu'il va avoir une très forte incidence sur les prix pour 2023 malheureusement.

- En attente des précisions sur le dispositif d'aide de l'état pour 2023 et interventions auprès des Parlementaires sur proposition d' ASA de France pour bénéficier de l'amortisseur tarifaire



Hausse importante d'un indice qui entre dans la révision des contrats de prestations de service : 35% en un an. Compte tenu des coefficients de révision cela représente une hausse de 7% sur les Lots 1 et 2 et 3% sur le Lot 2 pour l'exploitation courante et 19% sur les opérations de renouvellement.



POINT SUR LE RENOUELEMENT

Le renouvellement des équipements électro-mécaniques a été intégré comme suit :

*** Avec le contrat d'exploitation**

- Programme de renouvellement du Lot N° 1 (Prix 1-2) *Voir a)*
- Renouvellement sur bordereaux des Lots N° 1 et N° 3 en fonction du Détail Quantitatif Estimatif (prix 1-3 et 3-2) *Voir a)*

*** Sur le compte "virement à la section d'investissement"**

- Provisions pour autres renouvellements pour 50 000 € afin d'approvisionner l'opération d'investissement "Renouvellement des autres équipements électro-mécaniques" (N° 79) *Voir b)*

	<i>Rappel Prévisions BP 2022</i>	<i>Projet BP 2023</i>
TOTAL DES RECETTES	1 234 042	1 904 580

Les prévisions ont été calculées avec 6.20% d'inflation et sans rabais année sèche



Atténuation de charges		Supplément familial		2 300	2 300
VENTE D'EAU dont irrigation et eau pour la consommation humaine				1 444 565	
GRAVITAIRE				70 300	74 184
	<i>Gravitaire Rigoles</i>			18 130	19 255
	<i>Gravitaire Branche Principale</i>			20 070	20 718
	<i>Aspersion Rigoles</i>			28 740	30 647
	<i>Aspersion Branche Principale</i>			3 360	3 564
MONTVERDUN	<i>Part Fixe</i> 30 100			42 335	85 870
	<i>m3 2022 non connus : estimation, sans rabais et sans impact de la hausse de l'énergie</i> 55 770				
ST CYPRIEN	<i>Part fixe</i> 42 246			49 361	58 824
	<i>m3 2022 non connus : estimation, sans rabais et sans impact de la hausse de l'énergie</i> 16 578				
A.S.A.	Sans rabais 0%				
Acompte 3/4 moyenne	9 307 710	0.04645 €	432 343	275 106	779 147
Solde m3 2022	8 055 811	0.04374 €	352 361		
Rabais année sèche	4 113 877	0.04374 €	-		
Rabais 2% paiement dél	277 856	2% -	5 557		
PRISE INCENDIE	<i>Tarif actualisé en fonction formule de révision</i>			11 413	12 620
INDUSTRIELS				7 420	8 100
SOUS TOTAL IRRIGATION				526 235	1 018 745

EAU POUR LA CONSOMMATION HUMAINE :

VILLE DE FEURS	891 280 m3 ESTIMATION	189 212	228 220
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION		176 800	197 600
SOUS TOTAL EAU CONSOMMATION HUMAINE		366 012	425 820
REDEVANCE AGENCE EAU prélèvement 2021		227 200	113 000
LOCATIONS DIVERSES	Tarif augmenté selon indice fermages	950	250
REMBOURSEMENT D'ANALYSES		11 000	11 000
PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS dont :		71 235	227 795
Concours aux ASA pour secrétariat		39 035	41 395
1 ASA moins de 10 adhérents	1 340 €		
19 ASA plus de 10 adhérents	2 045 €		
frais de timbres	1 200 €		
Participation groupement achat énergie électrique SIEL		1 000	2 000
Parts exploitation station des Vignasses : remboursement ASA m3 + fixe 2022 répercussion des charges réelles (Provisoire estimation) Les charges de renouvellement des équipements sont prévues en recettes d'investissement		10 600	16 700
Parts exploitation station des Monts D'Uzore : remboursement ASA m3 + fixe 2022 répercussion des charges réelles (Provisoire estimation). Les charges de renouvellement des équipements sont prévues en recettes d'investissement		20 000	167 200
Participation ASA guichet unique INERIS N-1		600	500
PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES: Energie réservée station Mont d'Uzore et Vignasses		30 000	44 000
AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS : m3 économisés Grangent		28 000	27 700
Autres produits divers de gestion courante		10	10
Amortissement subvention		41 400	33 960

CONCLUSION

Ce projet de budget 2023 présente un excédent de 7 070 € alors que :

la saison d'irrigation 2022 se caractérise par une très forte consommation d'eau pour l'irrigation de 17 170 470 m3, il s'agit de la plus forte année de consommation.

Ce rapport a été calculé :

- avec l'inflation connue à ce jour soit 6.20 %

A voter :	Pourcentage de hausse des tarifs :	
------------------	---	--

- sans "rabais année sèche" alors que l'ensemble des ASA y est éligible.

Année exceptionnellement sèche :

Rabais en m3 = (consommation réelle - 1,10 de la moyenne des 5 dernières années) X taux

Calcul rabais sèche 2022

1.10 moyenne N-1	16 502 812
m3 réels 2022	12 388 935
Base du rabais en m3	4 113 877
Rabais en € si Taux 10% Prix 0,04374/m3	17 994 €

Décisions

Taux du rabais pour l'irrigation sera revu ultérieurement en fonction de l'évolution du prix de l'énergie

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE 2022-2025 DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC)

Capacité d'autofinancement (CAF)

CAF représente l'excédent des produits réels sur les charges réelles de fonctionnement, la CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement....)

La CAF traduit la capacité à financer les investissements, on constate une nette baisse de la CAF sur les 3 dernières années malgré un montant de remboursement en capital stable.

	CAF BRUTE	DETTES	CAF NETTE
	Résultat fonctionnement		Résultat fonctionnement-dettes
2017	135 361	-	135 361
2018	284 955	30 753	254 202
2019	359 229	31 024	328 205
2020	308 881	31 297	277 584
2021	187 515	31 572	155 943

Le Service de Gestion Comptable alerte le SMIF sur la dégradation de sa CAF :

Sur la dernière période de 3 ans les recettes ont baissé de 4.16% alors que les dépenses ont augmenté de 9.08%.

- La CAF Brute impactée par la baisse des recettes depuis 2019, baisse de moitié de 359 229 € à 187 515 €.
- La CAF nette suit cette même tendance avec un montant de remboursement en capital des emprunts stable.
- A ce jour la CAF nette montre que le budget ne dispose structurellement que de très faibles marges de manœuvre pour financer tout ou partie de ses investissements.

Pour financer ses investissements nouveaux le SMIF pourra utiliser les leviers suivants :

- * utiliser les excédents cumulés des exercices antérieurs : 2 175 076 € au 31/12/2021, nécessité de garder un fond de roulement
- * souscrire de nouveaux emprunts

Etat de la dette

L'encours de la dette est constitué d'un contrat de 320 000 € signé en 2017 pour la Création de la Retenue de Villeroy avec le Crédit Agricole Loire Haute Loire pour 10 ans, dernière annuité en 2027.

Montant emprunté	320 000.00
Capital restant dû au 31/12/2022	163 504.05
Annuité en capital en 2023	32 130.31
Annuité en intérêts en 2023	1 438.84

Avec la réalisation des opérations suivantes le SMIF devra recourir à l'emprunt :

	Emprunt Court terme en attente subvention et remboursements crédits TVA	Emprunt Long terme, reste à charge
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE	3 000 000 €	1 000 000 €
VANNE DE REGULATION DES MARMITTES	200 000 €	

Des simulations de prêts ont été demandées mais à ce jour les banques sont dans l'impossibilité de proposer des offres en taux fixe, elles ne peuvent que proposer des offres taux variable à cause du taux d'usure des prêts imposé par la Banque de France.

Une rencontre avec les banques sera prévue en janvier car le taux d'usure devrait être revu en décembre ou janvier 2023.

CONCLUSION ANALYSE FINANCIERE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC)

Les principales hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes sont basées sur un environnement économique très fluctuant jusqu'en 2025 et ne tenaient pas compte de la hausse de 275% des charges d'énergie, ni de la hausse des taux d'emprunts et du taux d'usure.

Avec les charges de fonctionnement induites par les projets et les charges d'intérêts liés aux projets, la CAF brute et nette resteront négatives sur la période 2023 -2025, il faudrait chercher à inverser la tendance en augmentant les recettes de fonctionnement pour pouvoir générer une marge pour couvrir les charges liées au renouvellement des autres immobilisations.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 113 311,99	1 431 700,00	1 431 700,00
80611	Eau et assainissement	1 200,00	1 200,00	1 200,00
60612	Energie - Electricité	142 000,00	560 000,00	560 000,00
60622	Carburants	1 000,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 200,00	1 200,00
60636	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,00
6084	Fournitures administratives	3 600,00	3 600,00	3 600,00
611	Contrats de prestations de services	650 100,00	602 000,00	602 000,00
6135	Locations mobilières	300,00	300,00	300,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	2 000,00	2 000,00
815221	Entretien, réparations bâtiments publics	600,00	600,00	600,00
815232	Entretien, réparations réseaux	2 103 511,99	67 000,00	67 000,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6166	Maintenance	12 300,00	12 600,00	12 600,00
6161	Multirisques	18 500,00	20 000,00	20 000,00
6162	Documentation générale et technique	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	600,00	600,00	600,00
6228	Divers	1 600,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 100,00	3 100,00	3 100,00
6237	Publications	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6261	Frais d'affranchissement	3 800,00	3 900,00	3 900,00
6262	Frais de télécommunications	1 800,00	1 900,00	1 900,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 200,00	5 200,00	5 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	6 300,00	6 300,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	14 000,00	11 000,00	11 000,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 700,00	1 700,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts taxes (autres organismes)	227 800,00	113 600,00	113 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	283 750,00	308 200,00	308 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 550,00	2 700,00	2 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	500,00	500,00
64111	Rémunération principale titulaires	152 000,00	163 000,00	163 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 000,00	8 500,00	8 500,00
64114	Personnel titulaire indemnité inflat"	100,00	100,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	38 500,00	41 500,00	41 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	25 000,00	28 000,00	28 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 600,00	53 500,00	53 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 800,00	9 700,00	9 700,00
6475	Médecine du travail pharmacie	500,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 636,00	19 610,00	19 610,00
6541	Créances admises en non-valeur	120,00	1 000,00	1 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 506,00	18 610,00	18 610,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		3 413 697,99	1 759 510,00	1 759 510,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	1 800,00	1 500,00	1 500,00
66111	Intérêts réels à l'échéance	1 800,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	6 753,00	4 000,00	4 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6 753,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 429 250,99	1 767 010,00	1 767 010,00
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	92 300,00	80 500,00	80 500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	92 300,00	80 500,00	80 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		142 300,00	130 500,00	130 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		142 300,00	130 500,00	130 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 571 550,99	1 897 510,00	1 897 510,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 897 510,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 300,00	2 300,00	2 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 061 097,00	1 588 815,00	1 588 815,00
7011	Ventes d'eau	821 947,00	1 444 565,00	1 444 565,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	227 200,00	113 000,00	113 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	950,00	250,00	250,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	129 235,00	299 495,00	299 495,00
74758	Participat° Autres groupements	71 235,00	227 795,00	227 795,00
7478	Participat° Autres organismes	30 000,00	44 000,00	44 000,00
7488	Autres attributions et participations	28 000,00	27 700,00	27 700,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	10,00	10,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 192 642,00	1 870 620,00	1 870 620,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 192 642,00	1 870 620,00	1 870 620,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	41 400,00	33 960,00	33 960,00
777	Quote-part subv invest transf coté résul	41 400,00	33 960,00	33 960,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 400,00	33 960,00	33 960,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 234 042,00	1 904 580,00	1 904 580,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 904 580,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS BUDGETEES TRAVAUX

Programmes	N°	Prévisions BP 2022- DM N°1 à 4 et RAR 2021 € HT	Etat d'avancement	Etat des paiements 2022 en € HT	Observations et décisions
Aménagement portails périmètre de sécurité	48	2 750.00			
Aménagement portails périmètre de sécurité	51	111 000.00			
Opérations sur réseau	74	50 000.00			
Renouvellement des autres équipements électro-mécaniques (Provision)	79	102 532.37	En cours	25 132.66	Pour 2023 crédit supplémentaire de 50 000 € (virement de la section de fonctionnement)
Travaux restructuration installations Uzore	85	5 175 818.69	En cours	49 106.23	
PPI SECURISATION SIPHONS	86	270 000.00			
PPI TRAVAUX REVETEMENTS	87	23 295.60	En cours	14 765.32	
PPI REAMENAGEMENT BERGES	88	50 000.00	En cours	30 119.60	
PPI MESURES QUALITE EAU CONTINU	89	30 119.00	En cours	29 361.41	
PPI CREATION ACCES	90	16 800.96	En cours	-	
VANNE DE REGULATION DES MARMITTES	92	320 000.00		6 450.00	Crédits supplémentaires de 85 000 € à voter au BP 2023
RETENUE ST PAUL PHASE ADMINISTRATIVE	93	30 000.00	En cours	2 055.00	
SOUS-TOTAL TRAVAUX		6 182 316.62	-	156 990.22	

OPERATIONS BUDGETEES ETUDES

Programmes	N°	Prévisions BP 2022- DM N°1 à 4 et RAR 2021 € HT	Etat d'avancement	Etat des paiements 2022 en € HT	Observations et décisions
PPI ETUDE RENOUV ARTERE PONCINS	91	9 381.00			
SOUS-TOTAL ETUDES		9 381.00		-	
TOTAL GENERAL (TRAVAUX ET ETUDES)		6 191 697.62		156 990.22	

OPERATIONS NON BUDGETEES MAIS ENVISAGEES

Programmes	N°	Coût estimé	Observations et décisions
DEGRILLEUR ASA DE MORNAND	94	105 000 €	En déduction des PPI, subvention Département au taux de 60% et participation ASA à 40%

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE GESTION DU CANAL DU FOREZ

Le présent avenant est conclu entre :

- le **DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**, 2 rue Charles de Gaulle, 42022 SAINT ETIENNE CEDEX, représenté par le Président du Département, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée départementale du 1er avril 2022 relative au vote du Budget primitif, donnant délégation à la Commission permanente pour approuver et autoriser le Président à signer la convention de gestion entre le Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez (SMIF) et le Département,

Ci-après désigné « le DÉPARTEMENT »

ET

- le **Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez (SMIF)**, 1 rue Michel PORTIER, BP 181, 42604 MONTBRISON CEDEX, Représentée par Jean-Yves BONNEFOY, En qualité de Président, Conformément aux pouvoirs qui lui ont été attribués

Ci-après désigné « le SMIF »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet :

- de prolonger la durée de la convention de gestion du canal du Forez, de 12 années actuellement à 13 années.

ARTICLE 1 :

L'article 13 intitulé « durée et effet » est remplacé par :

« La présente convention est conclue, à compter de la date de sa notification par le Président du Conseil Départemental, pour une durée de 13 ans. Elle peut être expressément dénoncée tous les 4 ans à compter de sa date de notification par le Président du Conseil Départemental, avec un préavis de deux ans par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception. »

ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR :

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Saint-Etienne, le

Pour le Département de la Loire

Le Président du Département,

Pour le SMIF

Le Président,